

EAU DE PARIS

Soutien financier pour accompagner la transition agro-écologique

Eau de Paris, régie autonome de la ville de Paris, **accompagne la transition agro-écologique sur les aires d'alimentation de captage (AAC)** en eau potable.

Des dispositifs innovants et ambitieux ont été développés et font référence à l'échelle nationale !

CONTEXTE

L'alimentation en eau potable de la ville de Paris est assurée par des AAC situées en Île-de-France et au-delà, qui s'étendent sur 240 000 hectares dont **160 000 hectares agricoles**.

Afin de protéger la qualité de l'eau, plusieurs dispositifs sont déployés par Eau de Paris :

- **Animations agricoles** sur les aires d'alimentation de captage ;
- Accompagnement à la **création de filières agricoles durables** ;
- Appui à la **plantation d'arbres** ;
- **Aides financières auprès des agriculteurs** pour faciliter la transition des systèmes agricoles, à travers un dispositif pionnier et unique en France.



Où sommes-nous?

PAT Ville de Paris - AgriParis

Pilote d'action :

- Eau de Paris

MISE EN OEUVRE

Le **dispositif de soutien financier** s'appuie sur le principe du **paiement pour service environnemental (PSE)**. Il est cofinancé par Eau de Paris et l'AESN*.

* Agence de l'Eau Seine Normandie

Les agriculteurs sont rémunérés sur des engagements long terme, pour :

- La **réduction d'usage d'intrants de synthèse** ;
- L'**implantation de cultures à bas niveau d'intrants**, en particulier agriculture biologique, prairies et couverts pérennes.

Le soutien va de **190€/ha à 450€/ha** en fonction des mesures.

En 2021, plus de 80 exploitations s'étaient déjà engagées dans le dispositif !

Alimentation en eau de la Ville de Paris



© Bruno Mazodier

